

LIRE LA VOIX

Jacques Nassif

Faire retour à l'hypnose dans la psychanalyse?

Cela durera-t-il encore longtemps et y en aura-t-il toujours ?

Si parcimonieusement que les archives laissent choir la manne de leurs révélations sur les tenants et les aboutissants de la vie de Freud, sera-ce nécessairement dans la carrière d'un seul homme que les chercheurs en psychanalyse pourront trouver à dire ou que les psychanalystes eux-mêmes devront obligatoirement tirer les prémisses de leur discours?

Ce « corpus », devenu roman à tiroirs, ne serait-il pas vraiment, si réductible qu'il soit à de l'encre sur du papier, le corps indégradable de M. Valdemar, celui sur lequel une nouvelle d'E. Poe [12] prétendait faire la vérité?

Lacan pour sa part, voulant sans doute river son clou au fantasme obsessionnel dans lequel se complaisent les psychanalystes, avait naguère assimilé la fiction de ce nom à « l'association créée par Freud » [9], survivant à la « dissolution physique » par l'efficace d'une « voix qui la soutient (...) qui vient d'un mort ».

Or le moins qu'on puisse dire, c'est qu'entraîné par les nécessités de cette fiction, devenue sous sa plume métaphore, il ne s'embarrassait pas et de l'invraisemblable chronologie où il se voyait contraint et surtout d'avoir aussi à taire le paradoxe de l'écrit qui donne de la voix.

Car, s'il est une chose qu'un mort ne donne plus, serait-il Freud, c'est bien ce genre d'articulation des bruits du gosier; et s'il est un pouvoir que l'écrit conserve, c'est de prêter du son à ceux qui n'auraient que des yeux et que la lettre fascinerait assez pour qu'ils s'en fassent le pur et simple écho.

S'étant systématiquement employé à rendre son écrit illisible et celui de Freud audible, puisqu'il en égrenait les concepts de séminaire en séminaire, Lacan a obtenu encore davantage ce que, selon lui, Freud avait voulu : « une conservation purement formelle de son message », des concepts « inébranlables » d'avoir acquis une valeur de « signifiants non présents », du fait d'être « demeurés en grande partie incompris », et par ceux-là mêmes qui s'étaient réunis autour de lui dans une association, pourtant dénommée à son instigation : « École... »

A mon sens, s'il a effectivement obtenu ce qu'il *aura* voulu - car il est plus juste d'employer avec ce verbe le futur antérieur -, c'est pour avoir accusé à l'extrême les termes d'une contradiction où vous plonge nécessairement la méconnaissance de l'hypnose, dont ma définition serait le constatable d'un non-rapport, au niveau de son action en retour sur le corps dont elle émane, entre la parole donnée dans la voix et la parole recueillie par les yeux.

Ainsi, puisque le corps de M. Valdemar avait été par Lacan assimilé à l'indestructible d'une institution, lorsqu'il a fallu qu'il se résolve lui-même à obtenir la dissolution de la

personne morale qu'était son école, ce n'est pas sa voix qu'il a fait entendre, mais oserai-je dire, la foudre, rendue de par sa longue réserve tout à fait improbable, de son *écriture* [10, p. 9-10], enfin délivrée du support de la voix inséminante.

Cette première fois, il est bien dommage que les vicissitudes de l'existence, quand elle prend un sujet aux lacs d'une famille, autant sinon plus qu'à la détérioration d'un corps, - il est fort regrettable, donc, qu'elle ait été à peu de choses près la dernière. Et il y aurait donc à méditer le fait que la plupart sinon tous ses écrits publiés, quand il ne s'agit pas de séminaires transcrits par un autre ou d'écrits de jeunesse qui ne portent pas encore la marque du psychanalyste, sont la reprise difficile et obnubilante de communications orales souvent improvisées.

Mais par ailleurs et pour faire le poids dans l'estimation que Lacan aurait pris sur ce point le contre-pied de Freud le plus systématiquement possible, la probabilité que nous ayions un jour affaire à quelque premier jet de sa plume, assurément la base de toute cette parlerie, en fait, si constamment maîtrisée et contrôlée, est à peu près nulle.

Le cercle se referme donc ; et nous n'avons pas d'autre choix que de remonter à l'origine de toutes ces prodigieuses contorsions, à savoir l'hypnose, avouée par Freud, en même temps qu'il se lance à corps perdu dans une auto-analyse par écrit, méconnue par Lacan, en même temps qu'il s'immole en corps perdu à l'entreprise affolante d'une réécriture du discours freudien par sa seule voix, constat qui devrait suffire à donner une idée de ce que cette hypnose est d'autant plus insidieuse que, lorsqu'elle se manifeste à visage découvert, c'est dans la dérision du simulacre.

Ainsi, ce que la fiction du corps de M. Valdemar, maintenu en voix, faudrait-il dire, plutôt qu'en vie, nous donne à lire aujourd'hui, ce n'est pas tant la survie de je ne sais quel grand corps institutionnel qui tenterait l'impossible rassemblement des psychanalystes; c'est plutôt celle du corps d'un auteur sur lequel se serait greffé un transfert indénouable et dont il n'y a donc pas même à envisager le deuil, puisque le corpus théorique viendrait constamment prendre le relais de son ineffable personne.

Or ce corps fantomatique n'est autre qu'une voix, mais dont on aurait obtenu, que ce soit par la magie de l'écrit ou par la suggestion d'une scholastique, que son émetteur reste non identifié. L'hypothèse que j'é mets ici, même si ce n'est pas avec des sons, mais seulement dans l'écrit, c'est que l'émetteur d'un tel discours est moins à situer ils l'outre-tombe où s'incarne le maître que dans le répétable du désir de cette maîtrise que réaniment les hystériques avec les obsessionnels. C'est leur attente qui fait la force de cette effigie ; c'est leur pouvoir qui lui interdit de mourir.

Car il faut le souligner, si ces névrosés se montrent un jour capables de susciter de l'analyste, c'est pour avoir entr'aperçu la nécessité de faire la différence entre celui - un psychanalyste - qui se donne la capacité d'être dupe de la voix, et celui - un maître - qui s'en prive se croyant capable d'être non-dupe de la lettre.

De fait, ce qu'il offre à des sujets qui lui demandent une cure, ce n'est pas la réponse à une demande d'objet thérapeutique ni même l'incitation à une recherche de savoir - ou à une tentative de dire - la vérité ; c'est d'abord la possibilité de faire entendre une voix, pour lui donner l'occasion de prendre la mesure de son pouvoir.

Mais qui doit-on être pour que cette mesure se prenne ? Un autre certes, mais qui ferait en sorte de se rapprocher tant qu'il le peut de la position d'un tiers soufflé par le hasard, afin que le sujet qui exerce ce pouvoir entende que c'est bien par la portée de sa voix, et non par la qualité de sa personne.

Or, s'il s'agissait là d'un simple rappel d'évidence, il y aurait peut-être du transmissible dans le savoir du psychanalyste ; et la question de l'hypnose, par une sorte d'effet de balancier dans le malaise de la civilisation, ne reviendrait pas sur le tapis à chaque nouvelle génération de théoriciens. Il faut croire qu'il y a, au contraire, dans le resurgissement de cette interrogation sur le pouvoir insoupçonné de la voix comme un indépassable qui relève à la fois d'un besoin de réassurance, quand on retombe sur du gagné par avance, et de la nécessité de se laisser surprendre, quand on s'en remet à ce qui arrive par chance.

Car, si le pouvoir de la voix, contrairement à ce qu'il en est de cette contrainte par corps qu'exerce la surveillance du regard, est tout spécialement dérisoire, c'est qu'il ne tient son efficacité que de l'effet de hasard d'une coïncidence entre les mots prononcés par un autre et ceux que le désir d'un sujet l'incline à vouloir entendre.

Aussi quand l'omnipotence du regard, à laquelle est électivement accroché le désir du sujet de la science, en vient à céder sous le charme d'une voix, parvenue à moduler ce qu'elle a pu télépathiquement percevoir des traits auxquels un désir est fixé, untel effet ne peut qu'éveiller la surprise ou même, s relève de la magie, provoquer le scandale.

On conçoit dès lors que Freud, qui était déjà passablement échaudé par la fausse sortie qu'avait représentée l'expérience de la cocaïne, ait préféré se passer d'avoir à assumer pareil fardeau aux yeux de ses coreligionnaires de la Science, trouvant habile de donner le change, en affectant au « temps de la psychanalyse » un commencement qui serait précisément marqué par « l'abandon de l'hypnose ».

« A ce propos, écrit-il dans LA MÉTAPSYCHOLOGIE, même avant le temps de la psychanalyse, les expériences hypnotiques, et spécialement la suggestion post-hypnotique, ont démontré d'une façon tangible l'existence de l'inconscient psychique » [7, p. 168]. Or, quelle tangibilité y a-t-il dans le fait qu'un geste ou une attitude, suggérés sous hypnose, deviennent dans la vie un acte qui offre aussi bien l'occasion, lorsque son origine est reconnue, de lever l'amnésie antécédente?

Assurément, ce qui est ainsi touché, c'est qu'une voix puisse transformer du visible en lisible et que toute figure du corps, si elle est rapportée aux mots qui l'ont suggérée, puisse prendre la teneur de lettre d'un rébus.

Or, qu'est-ce que l'inconscient, sinon l'hypothèse qu'il existe un domaine dans lequel il est loisible de constater que les trains de pensée que reproduisent les scènes d'un *rêve* sont engagés sur les rails où vous fait sans cesse passer un *symptôme* ? Mais ce domaine que la découverte freudienne a balisé à travers une pratique du transfert est ce à quoi le sujet a constamment affaire hors analyse, sous les espèces du *fantasme*.

Je prétends qu'il y a lieu précisément de s'apercevoir ou de se rappeler que cette expérience s'enracine dans ce dont l'hypnose donne le plus immédiatement la clé. Ce n'est pas, en effet, l'écriture, mais ce type de sommeil artificiel qui offre le moyen le plus immédiat d'ajouter le visible du corps et de la lettre à l'audible des mots et de la voix.

A telle enseigne que méconnaître son fait, même et surtout quand on est psychanalyste et que la traduction de cette pratique en termes de « trace » à déchiffrer, quand on est Freud, ou de « signifiant » à épingle, quand on est Lacan, vous offre une pente facile, c'est s'exposer inconsidérément à verser soit dans une suggestion pouvant aller jusqu'au totalitaire de l'emprise d'une voix sur la fouie soit dans une scholastique pouvant aller jusqu'à la prétention de refuser de voir ce qui n'aurait pas été déjà écrit et répertorié dans le système.

Je me permets donc ici d'insister pour que les psychanalystes en soient tout spécialement prévenus, eux dont c'est la fonction de démontrer qu'il faut et se priver de toute

suggestion et faire sauter les verrous de tout système, pour peu qu'on veuille avoir commerce avec l'inconscient.

Il n'y a pas de rapport textuel, dirai-je en pastichant une formule célèbre, entre la parole qui s'adresse aux yeux et la parole qui s'entend par l'ouïe: Tel est, à mon sens, l'axiome qui peut se tirer à partir de l'expérience de l'hypnose, qu'elle réussisse ou qu'elle échoue.

J'entends ici le faire servir de clé susceptible de jouer le rôle de passe pour ouvrir toutes ces portes derrière lesquelles des sujets cherchent à en enfermer d'autres dans une citadelle de pouvoir, que ce soit par la force qu'instaure une maîtrise ou, mieux encore, par les séductions d'une demande d'amour qui n'est autre que le déguisement ordinaire du désir de servitude.

C'est dire que pour aborder le traitement des questions que soulève l'hypnose, on ne saurait éviter de pénétrer dans les arcanes de l'Institution, terme destiné à baliser ces lieux où des sujets voudront bien croire qu'il ne sera pas fait abus du pouvoir dont ils ont investi un tiers.

Or cet abus est précisément ce qui est demandé à l'hypnotiseur, s'il échoue, ou redouté de lui, s'il réussit, pour l'unique raison qu'un sujet qui ferme les yeux s'imagine tout de suite sans défenses, comme si l'ennemi ne pouvait venir que de l'extérieur. La voix continue pourtant de s'insinuer durant l'artifice de ce sommeil, et elle ne saurait donc qu'abuser d'un sujet dont c'est la hantise, mais aussi le vœu secret.

Le Docteur Mabuse était donc bien nommé, lui qui incarne si génialement à l'orée de notre modernité la figure de l'hypnotiseur maléfique. Freud quant à lui a tout fait ou pour rassurer à ce propos ou pour biffer les traits qui auraient pu induire une identification trop démoniaque.

Il n'en reste pas moins que la visée de pouvoir que lui avait léguée la pratique de l'hypnose est indéniable et qu'elle ne peut manquer d'être soutenue aussi bien avec les médecins qu'avec ces malades pour lesquels, qu'ils l'avouent ou non, leur savoir ne peut pas grand-chose.

Est-ce à dire qu'un psychanalyste prenant le relais va tout simplement occuper leur place ? Je dirai plutôt qu'il lui faut s'employer d'entrée de jeu à faire tomber un masque, celui nommément que lui imposerait la fiction d'être le recours ultime, dans la mesure où il lui serait quasiment interdit de faire valoir la moindre visée de puissance.

Or la « suggestion », puisque c'est bien ce mot qui désigne la chose, n'est pas seulement le plomb dont l'or pur de l'analyse doit être à tout prix purifié. Elle peut fort bien, s'il fallait continuer à filer cette métaphore obligée qui est celle de Freud réinventant la coupelle de l'alchimiste, constituer l'étau indispensable à l'allumage de la forge.

Elle consiste, dans ce contexte où il s'agit d'arracher un sujet au circuit de l'institution médicale, à induire la conviction que le recours aux mots peut tenir lieu d'objet thérapeutique, même s'il faut pour cela feindre de croire qu'il est possible, sinon souhaitable, de conférer à un sujet la même influence que celle d'une drogue.

Suggérer que le recours à la parole est devenu indispensable, accepter de faire comme si un relais était pris devant l'inefficacité de l'objet thérapeutique, est-ce encore une suggestion, ou n'est-ce pas plutôt la mise hors jeu de toutes celles auxquelles le sujet a eu affaire, avant que la décision de ne plus croire qu'en sa propre parole ne lui soit soufflée, octroyée ou reconnue, suivant les cas ?

Toujours est-il que, dans une période où le discours psychanalytique n'est pas assez vivement soutenu, le risque est grand de se retrouver à la place indiquée par Freud, lorsqu'il

isole avec une perspicacité et une rigueur sans appel les termes d'une antinomie qui est précisément celle où la demande de l'objet thérapeutique plonge les sujets.

Dans un texte de 1890, Freud écrit ceci qui reste encore vérifiable : « Une insatisfaction intelligible devant la fréquente inadéquation de l'aide fournie par la pratique médicale, et peut-être aussi une rébellion interne contre la dureté de la pensée scientifique, qui reflète le caractère impitoyable de la nature, ont, en toute période (mais dans la notre encore davantage), imposé une étrange condition au pouvoir thérapeutique des personnes comme des procédés. La foi nécessaire n'émerge que si le praticien n'est pas médecin et s'il peut se vanter de n'avoir aucune connaissance des bases scientifiques de la thérapeutique » [3, p. 290-291].

L'antinomie est donc la suivante : On a affaire, d'une part, à un *discours* soutenu par un médecin qui ne veut rien entendre du *savoir* qu'apporte le sujet qui vient lui demander un objet thérapeutique, et, d'autre part, à un savoir de la teneur de cette demande qui ne veut rien entendre du *discours* impliqué par tout acte qui met enjeu un objet thérapeutique.

De quels événements dans l'histoire a résulté que la formulation de cette antinomie en un discours qui en tire les conséquences soit devenue possible ? A n'en point douter, de tous ceux qui ont contribué à ce qu'une institution parvienne à se tailler le monopole de l'usage des objets thérapeutiques, s'érigeant en répondant industriel de la scientificité du discours médical.

Entre cette institution et ce discours une sainte alliance a été passée, entraînant la naissance d'une autorité susceptible de transformer le *rapport* aux objets thérapeutiques, qui n'était jamais dénué de conflits - de l'acuité desquels seul le trafic de drogues peut aujourd'hui donner encore une idée -, en une *relation* entre des sujets dénuée de tout conflit. Et il faut croire que ce dernier a été si magistralement étouffé que le plaignant (à tous les sens du mot) n'a plus d'autre recours que de susciter, alors même que triomphe la médecine scientifique, un pouvoir charismatique et indiscutable, parce qu'exercé hors de cette institution.

C'est apparemment des avantages que lui confère cette situation que peut exciper un hypnotiseur, quand il se targue de n'être pas (ou plus) médecin. Est-ce à dire que l'hypnose soit pour autant assimilable à une « relation thérapeutique »? On pourrait le penser, si sa pratique restait prise dans le labyrinthe des demandes et des refus, des ruses et des pièges ou se négocie l'obtention ou l'extorsion d'un objet qui aurait le pouvoir de vous guérir d'un mal. Il n'en est pourtant pas ainsi, et très précisément dans la mesure où ce qui se passe entre un hypnotisé et son hypnotiseur fait passer un seuil qu'il importe de correctement situer.

Freud remarque que « certains des phénomènes de l'hypnose (par ex. les altérations de l'activité musculaire) possèdent simplement un *intérêt scientifique*, mais que l'indication la plus significative de l'hypnose et la plus importante de notre point de vue (qui ne serait donc plus le strict intérêt scientifique) réside dans l'attitude du sujet hypnotisé envers son hypnotiseur » [3, p. 295]. Écrivant cela, je dis qu'il indique un véritable seuil à partir duquel un médecin ne peut plus se soustraire à un choix éthique crucial : Ou bien, se maintenant dans le champ que délimite, en effet, l'intérêt scientifique, il ne se sert de l'hypnose que comme d'un narcotique parmi d'autres (ce qui est devenu la seule indication avouée aujourd'hui, dans les cas où les anesthésiques seraient mal supportés : en dentisterie, par exemple, ou chez des sujets âgés) ; ou bien, cédant aux illusions des extensions de son pouvoir thérapeutique, il se jette à corps perdu dans la décevante exploration des possibilités offertes par cette attitude du sujet. Dans un cas, l'hypnose redevient un objet thérapeutique, dans l'autre le médecin se donne, en tant que sujet, comme objet thérapeutique.

Or, il serait tout à fait erroné de croire que l'événement-Freud a consisté dans le choix de la deuxième alternative, entraînant après lui la décision de devoir reconnaître que, la

suggestion ayant fait avec les névrosés long feu, il fallait aussi bien abandonner l'hypnose qui en avait suscité la tentation. Cette version s'écarte du fait le plus constant que la lecture des textes comme la connaissance des actes de Freud permet de constater, à savoir que, jusques et y compris durant la période où l'hypnose est explicitement pratiquée, aucun des procédés dont il a pu user n'impliquait à ses yeux qu'il lui faille abandonner, pour tenir compte de cette « attitude du sujet envers son hypnotiseur », la position du sujet de la science.

La méconnaissance de ce fait par les commentateurs amène tout naturellement à ignorer l'existence du seuil que j'essaye d'isoler et qui consiste précisément à s'apercevoir que ce qui se passe dans l'hypnose n'est plus de l'ordre d'une *relation* qui s'établirait entre des sujets à l'occasion de l'échange noué de l'élection par l'un et l'ingestion par l'autre d'un objet thérapeutique.

Une rupture se consomme avec ce type de pratique, d'abord à cause du fait que le caractère artificiel d'une situation où aucun objet ne s'échange permet de se garder de toutes les confusions qui entachent un amour où vient se mêler de la reconnaissance; et ensuite, parce que ce n'est pas un hasard si les psychiatres de l'école de Charcot ont dû désigner ce qui est ici induit, du terme très précis de « rapport », puisque les sujets impliqués ne sont plus pris dans une relation, devenant l'un et l'autre au même titre les *effets* de ce qui est ainsi établi.

La description que Freud en donne est non seulement classique, mais réitérable : « Tandis que le sujet se comporte à l'égard du monde extérieur comme s'il était endormi, c'est-à-dire, comme si tous ses sens en étaient détournés, il est *éveillé* dans son rapport à la personne qui l'a hypnotisé : il ne voit et n'entend qu'elle ; c'est elle seule qu'il comprend et c'est à elle seule qu'il répond » [3, p. 295].

Dans la mesure où la situation est encore plus contraignante pour l'hypnotiseur dont la voix ne doit pas faillir, que pour son sujet, on comprend la nécessité du terme de « rapport » dont il n'y a donc pas lieu de faire, symétriquement aux embrouilles de la « relation », je ne sais quelle union mystique. Aux yeux de Freud, il s'agissait d'extirper « l'élément mystique », [8, trad. franç., p. 40] en ouvrant, par le biais même de la juste appréciation des obstacles à surmonter pour son établissement, à une théorie du rapport, devenant celle du *sujet comme effet*.

J'ajouterai quant à moi qu'il y a lieu à présent de s'apercevoir que l'effet en question et la théorie qu'il appelle découlent plutôt de l'inexistence d'un rapport seulement postulé, afin de permettre de calculer sans reste les positions ou les forces respectives des sujets impliqués. Car, contrairement aux espérances de Charcot, l'hypnose réussit le mieux, c'est à peine un paradoxe, quand elle dévoile la dimension du *semblant* à laquelle chacun des sujets se plie pour que le rapport n'échoue pas à s'établir, jusqu'au point où, heureusement, ça rate.

On a donc, avec ce type d'issue, quitté les ornières de tout ce qui pourrait se faire valoir comme étant une thérapeutique, à moins d'étendre l'acception de ce terme à une pratique qui aurait pour visée de défaire les liens tissés par le sujet avec l'institution médicale elle-même dont il tenterait, par ce moyen ultime, de se déprendre, serait-ce à son insu.

Car tel est bien l'enjeu de la cure au dévoilement duquel Freud, en tant que sujet de la psychanalyse, s'est vu conduit, puisqu'il aura été celui auquel il était donné de reconnaître que l'hypnose, pour peu qu'on s'y adonne sans autre but qu'elle-même, non seulement n'accroît pas le pouvoir de suggérer, mais a surtout, par le biais du rapport qui s'établit, une fonction négative: celle d'opérer comme une sorte de trou où viendraient se distendre les liens de toutes ces institutions (la médicale ou même la familiale) qui enserrant le sujet dans un réseau serré d'attentes et de rôles, qui le contraignent en même temps qu'il les désire.

En effet, durant le cours de la séance tout du moins, l'institution, ce nœud ambigu grâce auquel toute maîtrise se renforce du désir de servitude, se défait, le seul rapport qui tienne encore entre les sujets ainsi dédoublés étant la langue qu'ils se parlent et la magie que recèlent les mots qu'ils se disent.

Aussi n'est-il pas étonnant que tout ce qui se passe, une fois le « rapport » établi, arrive si l'amnésie le permet, avec le statut de la non-arrivée, et que le pouvoir se réduise, si la suggestion n'y fait pas obstacle, au pouvoir des mots. A telle enseigne que les personnalités respectives de l'hypnotiseur et de l'hypnotisé finissent par être reléguées au second plan, aux fins de permettre à la parole de renouer et de dénouer les fils de l'événement, de recommencer la magie des rencontres, de répéter l'angoisse des séparations.

Mais je ne voudrais pas à mon tour faire trop mine de croire en l'existence du rapport textuel entre la parole vue sur un corps et dite par une bouche. S'il est une chose qui lui fait directement obstacle, ce n'est d'ailleurs pas tellement, l'institution, en tant qu'un sujet y est inscrit, mais le sujet lui-même, en tant qu'il s'y inscrit comme « personnalité

Or seule l'hypnose parvient à la démasquer, précisément lorsqu'elle échoue devant sa « nature *autocratique* » [3, p. 292], pour reprendre en ce contexte un des termes les plus insistants dans les descriptions de Freud au temps où il se disait encore hypnotiseur. Et c'est l'intérêt principal des écrits de cette période de nous donner, pour ainsi dire, à voir à quelles sévères limitations est soumise la pratique de l'hypnose, non pas tellement du fait des outrecuidances des médecins qui auraient voulu accroître par son truchement leur pouvoir de suggérer, que du fait de l'importance méconnue de ce qui se profile sous le terme « d'autosuggestion ».

Il faut certes d'abord rappeler que les suggestions de l'hypnotiseur, lorsqu'elles s'adressent seulement à la vue, ne font rien d'autre que tirer systématiquement partie d'une *connaissance* de la réflexologie, son champ d'application étant donc au départ plus limité que celui de l'hystérie qui, précisément, s'en moque.

Mais à partir du moment où elles passent par la voix et qu'elles relèvent plutôt de ce *savoir* (de la vie comme du sujet) auquel un hypnotiseur a nécessairement recours, il est d'expérience qu'elles opèrent le plus efficacement, lorsqu'elles fonctionnent seulement comme des « stimulations à l'autosuggestion » [1, p. 82], susceptibles de rendre le sujet lui-même responsable de son sommeil. Il se révèle alors qu'elles contiennent en fait « un facteur objectif indépendant de la volonté du médecin » et qui dépend d'une « connexion entre différentes conditions d'innervation ou d'excitation dans le système nerveux ».

A partir de ce stade, il est devenu possible de définir la suggestion comme étant « le déclenchement réciproque d'états psychiques en accord avec les *lois de l'association* » [1, p. 82], étant bien évident qu'une telle action n'a plus rien à voir avec une quelconque volonté, mais que ces lois ont, elles, le plus directement à voir avec le fonctionnement d'un « appareil à langage » que la « Compréhension des Aphasies » permet de déduire, ce dont j'ai apporté ailleurs la démonstration [11].

Mais la surprise que réservent ces textes n'est pas mince : Ils révèlent qu'existe entre la suggestion et l'autosuggestion, pour peu qu'on ait affaire à un psychisme hystérisé, ce qui ne manque pas d'être facile à obtenir dans la majorité des cas, une véritable solution de continuité. « Ce sont de pareilles autosuggestions, remarque Freud comme en passant, alors qu'il s'agit d'un point de rupture, qui amènent la production de paralysies hystériques spontanées, et c'est une inclination à de telles autosuggestions, plutôt que la suggestibilité envers le médecin, qui caractérise l'hystérie » [1, p. 82].

Autant dire que ce terme d'autosuggestion est l'avant-coureur du concept de « Fantasma » et qu'à ce titre, si auto- qu'elles se veulent, de telles suggestions sont loin de pouvoir fonctionner, pour ainsi dire, à la demande. A leur rencontre, il serait plus juste de dire que l'hypnotiseur ne *peut* rien, dans l'exacte mesure où, à leur propos, l'hypnotisé ne *sait* rien.

Le « rêve impossible d'une influence sur la vie psychique d'une autre personne » [2, p. 98-99], toujours lié avec la possibilité de trouver un relais du laboratoire neurologique, en expérimentant « sur l'âme humaine d'une façon qui n'est normalement possible que sur le corps animal », s'écroule donc, l'hypnose devenant paradoxalement le moyen ultime pour en finir avec la suggestion, ce que Freud annonce imperturbablement: « Il est vrai que cette influence n'est que rarement obtenue sans résistance de la part du sujet hypnotisé'. Il n'est pas un simple automate; souvent, il engage un combat contre la suggestion, et, par sa propre activité, crée des autosuggestions, terme qui, entre parenthèses, est seulement en apparence un enrichissement du concept de suggestion; à parler strictement, il en est l'abrogation » [2, p. 99].

De là à ce que l'hypnotiseur lui-même ne puisse faire mieux que de se pénétrer de l'importance de l'*autosuggestion*, en allant jusqu'à travailler, cette fois avec l'aide de son patient, à l'*abrogation de la suggestion*, il n'y a qu'un pas, celui qu'un psychanalyste ne peut s'éviter, encore aujourd'hui, de franchir, dans la mesure précise où il ne méconnaît pas l'hypnose comme moyen d'y arriver.

Je n'entends certes plus par ce terme l'offre de refuser de se plier à la demande d'un objet thérapeutique, en donnant cours au malentendu objectif auquel Freud avait eu l'habileté de se prêter, lorsqu'il s'adonnait à ce jeu avec la voix pour y *voir* plus clair dans la « mécanique des représentations », là où ses patientes s'y livraient pour s'attirer des suggestions qu'elles avaient beau jeu de mettre en échec, n'étant point *entendues*.

Ce sur quoi je prétends attirer l'attention, en faisant retour à ces premiers textes, c'est sur la nécessité de ne pas se laisser hypnotiser, c'est le cas de le dire, par le mot, quand les nécessités de la chose qu'il désigne sont devenues décelables, à savoir qu'il est une situation dans laquelle un sujet, faisant passer ce qu'il sait à un autre par le truchement de sa seule voix, a besoin de savoir entendu sans que son discours lui revienne pour autant comme le lisible d'un écrit ou, pire encore, comme le trop compréhensible d'un enseignement, si incompréhensible qu'il se veuille dans sa présentation.

De même qu'il se passe complètement d'écrire pour dire, de même ce que je désigne ici par hypnose lui donne le moyen de voir l'effet de sa parole, sans autres lettres que les bronchements et les trébuchements d'un corps devenu, en quelque sorte, la marionnette voyante de la marionnette parlante dans laquelle il lui devient loisible de se reconnaître.

Je ne voudrais certes pas donner à entendre qu'une interprétation analytique équivaut à une pitrerie et que le sujet mis à la place du psychanalyste doit se donner en spectacle en mimant le discours qu'on lui adresse, tel qu'il l'entend. Il importe seulement que se dévoile, dans la véritable déchéance de l'écrit à laquelle une analyse donne cours, que l'institution de son « praticable », terme dont je vais par la suite m'employer à donner les raisons, n'est pas autre chose qu'un échange réglé entre la perte d'un regard - côté analysant et celle d'une voix - côté analyste -, perte dont il est aisé de constater, dans l'un et l'autre cas, qu'elle n'est pas totale, mais à propos de laquelle il y a lieu de souligner que c'est dans son champ qu'intervient l'interprétation, puisqu'elle se situe précisément dans ces interstices où viennent s'articuler ce qui reste de voix pour l'analyste avec ce qui reste de regard à l'analysant.

Or ces restes sont justement ce qui choit du ratage de l'hypnose, le rapport textuel

qu'elle met en œuvre étant destiné à échouer, serait-ce, dans la pire des hypothèses, quand le faire-semblant n'a pas eu lieu d'intervenir, au moment du réveil.

Hypnose et praticable

Il n'en reste pas moins, sera-t-on tenté de m'objecter, que vous allez jusqu'à faire l'hypothèse qu'une séance d'analyse plonge inévitablement ceux qui s'y adonnent dans le clair-obscur d'un sommeil.

Tout ce que je puis répondre, au point où j'en suis de cette recherche, c'est que le retour à l'hypnose, qui avait constitué un recours pour Freud et pour les premières hystériques à l'époque où c'est essentiellement avec l'*institution médicale* que ces sujets avaient maille à partir, peut encore, par la vertu du modèle qu'il leur a fourni, indiquer une issue.

Le « sommeil dogmatique » dans lequel est plongé à présent l'*institution analytique* elle-même me paraît, en effet, plus insidieux que celui de l'hypnose, dans la mesure où il permet de s'éviter d'avoir à repasser par la salutaire épreuve d'une crise des fondements.

En cette circonstance, il n'est peut-être pas superflu de retourner aux fondations historiquement vérifiées de cette pratique, leur exhumation pouvant, c'est mon hypothèse, remettre sur la voie d'une démonstration de ses fondements théoriques. Dans cette perspective, il ne fait pas de doute que le protocole décrit par Freud pour induire l'hypnose, ainsi que les différents gestes qui ont tendu à faire de ce dispositif les axes d'un modèle, constituent non seulement les ancêtres de la situation analytique, mais jouent encore le rôle qu'ils avaient alors de conditions de possibilité.

A charge pour moi de le démontrer; ce qui n'ira pas sans la remise en question des éléments d'une règle du jeu qui, passant pour des évidences, deviennent des habitudes acquises, alors qu'ils ne vont pas de soi. Je pense, par exemple, au problème que l'hypnose contraint à se poser très concrètement : celui de savoir s'il faut la pratiquer en tête-à-tête ou avec la présence d'un tiers.

Avec quelqu'un comme Charcot, cette question ne se posait pas; les séances étaient menées comme de juste en public, se coulant dans le moule déjà institué d'une présentation clinique qu'un grand patron auréolé de prestige administré avec ce goût du spectacle propre au grand art. Quant à Bernheim, il est précisément celui qui avoue à Freud qu'il n'obtient de véritables succès que dans l'enceinte de l'hôpital.

Freud, frayant sa propre voie, continue, lui, de se poser la question : « Cette mesure (introduire un tiers) serait désirable pour protéger le patient d'un abus d'hypnose, aussi bien que pour protéger le médecin d'en être accusé. Et ces deux choses sont notées. Mais elle ne peut pas être appliquée universellement. La présence d'une amie ou du mari de la patiente, et ainsi de suite, souvent dérange considérablement la patiente et diminue considérablement l'influence du médecin » [4, p. 107].

La lecture de ce qui paraît naïf est le plus difficile à effectuer. Il ne faut pas perdre de vue que le tiers que Freud se permettrait donc de biffer n'est autre que celui du regard clinique. Ce n'est donc pas seulement pour surmonter des obstacles pratiques qu'il le met hors jeu, mais d'abord parce qu'il lui faudrait contrevenir à la règle d'universalisation de tout acte qui se veut thérapeutique. Prenant cette responsabilité pour satisfaire à des exigences qui sont donc aussi

bien théoriques, il n'en court pas moins le risque d'être accusé d'un « abus d'hypnose ».

C'est bien à cause de cette expression, qui est consonante avec celle « d'abus de pouvoir », que je repasse par ce texte. La suspicion d'abus, avec toute l'obscénité qu'elle recèle, ne saurait être contournée. Même si on allègue que l'hypnose a été abandonnée, planera toujours le même soupçon à partir du moment où l'absence du tiers devient une prescription aussi rigoureuse que l'obligation du secret dont elle est assortie, quelles que soient par ailleurs les garanties qu'une institution analytique, s'il en existe, serait censée offrir.

Il suffit, en effet, de se situer en aval de ce monument dont je fais l'archéologie dans la mesure où il préfigure le praticable de la psychanalyse, pour que le principe du secret se dégage de ces notations et parvienne à être formulé comme la condition nécessaire de l'acte analytique, là même où la présence du tiers que constitue le regard clinique fonctionne comme la condition suffisante de l'acte thérapeutique.

Mais ce principe porte d'autant plus à conséquence que c'est à propos d'un exercice de la voix, en rupture avec le regard, qu'il vient à être formulé. Car biffer le tiers imaginaire dont tout médecin s'autorise, c'est se rendre à même d'offrir un lieu à cet Autre en position de tiers par rapport aux paroles échangées à deux et dont dérive toute magie, si on lui fait place.

Ce geste est d'autant plus indispensable avec les hystériques qui n'ont que trop tendance à s'identifier aux *maux* d'autrui. Instaurer un tête-à-tête a alors pour fonction de réduire cet autre à des *mots* ou de faire entendre une identification névrotique aux traits d'un autre qui se donnent à voir et dans lesquels le sujet reste pris, s'il ne se donne pas l'opportunité d'en parler en l'absence de celui auquel ils se rapportent.

Or il est bien évident que cela ne va pas sans qu'il soit donné cours à une pratique de l'écoute qui ne fait plus seulement de l'hypnose une technique particulière permettant d'étendre le champ où s'exerce le désir de savoir. Nous avons plutôt affaire à la mise en place des conditions d'un acte inédit dont il est significatif qu'il opère à partir du malentendu que fomentent les sujets du rapport hypnotique.

Car, si le terme commun aux deux parties est un sommeil auquel l'un se prête, tandis que l'autre le donne, ce même sommeil sert pour l'un d'écran où se projette du visible, serait-ce seulement des paroles en sous-titre, et pour l'autre d'écran derrière lequel se cache de l'audible, les mots qui ont eu du pouvoir ayant sûrement un autre sens que celui prêté par la voix qui les a prononcés.

Ainsi les mots formulés par les sujets du rapport hypnotique ne se recoupent en aucun des points où chacun d'eux prétend savoir ce qu'il dit, ce qui institue comme tel un jeu de dupes, où chacun l'est à son insu, mais dont les règles pourront devenir assez précises, à partir du moment où ce sera l'inconscient qui sera en cause, pour permettre de repérer la duperie en sa nature et en son site plutôt que de chercher à en démasquer le responsable.

Voici en tout cas sur quelles bases matérielles se dresse ce monument censé permettre, à force de malentendu, que la teneur de l'entendu soit pour le moins prise en compte. Et nous allons voir que par un jeu d'homothétie, il est facile de passer de cette structure à celle du praticable de l'analyse.

« La meilleure façon de procéder est la suivante, écrit Freud en 1891. Nous plaçons le patient en un siège confortable, lui demandons d'écouter avec soin et de ne plus parler du tout. Est enlevé tout vêtement trop serré, et les autres personnes présentes sont placées en une partie de la pièce où elles ne peuvent pas être vues du patient. La chambre est obscurcie et le silence est préservé. Après ces préparatifs, nous nous asseyons en face du patient et le prions de fixer deux doigts de la main droite du médecin et, en même temps, d'observer attentivement

les sensations qui se développent. Passé un temps très court, peut-être une minute, nous pouvons commencer à parler au patient pour lui faire ressentir les sensations de l'endormissement » [4, p. 108].

De chacun des paramètres qui jouent dans ce dispositif, il est facile de déduire les arêtes de ce qui sera la structure du praticable. Il suffit, à propos de chacun d'entre eux, de procéder à un déplacement ou une inversion. Mais ils sont, pris un à un, restés les mêmes.

Si, par exemple, le lieu où se déroule la séance demeure une chambre obscurcie où le silence est préservé, le siège confortable pourra basculer jusqu'à une horizontale qui empêche de garder et la tête haute et les pieds sur terre ; quant à l'espace où évolue l'hypnotiseur, il sera occupé mentalement par celui qui se laisse influencer sans bouger de son siège confortable ; et par suite, ce ne seront plus seulement les autres personnes - rémanence, on l'a vu, superflue et bientôt biffée - qui seront placées « en une partie de la chambre où elles ne peuvent pas être vues du patient », mais le médecin lui-même.

Comme tous les éléments de ce dispositif visent à constituer l'audible en domaine, il est facile de réinterpréter ce qui est ménagé en vue d'obtenir la détente du corps: à force de prêter attention à tout ce qui s'y passe sur la voie menant au sommeil, afin de le rendre dicible, le langage en tant que tel finit par se dévoiler comme imprégnant et prédéterminant ce monde opaque où le corps livre en impressions.

Il est vrai qu'en ce qui concerne le fait « d'écouter et de ne plus parler », le praticable instaure un changement de situation qu'il ne faudrait cependant pas se hâter de décrire comme une simple inversion des rôles. Ce qui est à remarquer en un premier temps, c'est que là où le rapport hypnotique aurait tendance à distribuer dans le temps les rôles du parlant et de l'écoutant en fonction du degré d'hypnose obtenu, la question de savoir *qui* parle est, dans le praticable, rendue à l'équivocité, le discours tenu pouvant fort bien être parlé par celui qui écoute sans mot dire, et vice-versa.

Il n'en reste pas moins que la *voix* de l'hypnotiseur sur laquelle repose, au sein du dispositif, la tâche de « faire ressentir les sensations de l'endormissement », continuera de jouer, dans le praticable, un rôle, opposé sans doute, mais tout aussi important: c'est sur le *fond* de cette voix silencieuse qui ne se manifeste plus que dans les failles du discours qu'elle déploie, que la voix qui s'entend pourra dessiner ses *formes*.

De tels changements, on s'en doute, ont mis du temps. Et la décision de passer d'une structure à l'autre a dû échapper à celui qui aurait voulu pouvoir s'en dire l'auteur. Il suffit, pour ma démonstration, qu'il soit lisible que le dispositif hypnotique, et lui seul, livre le principe de formation du praticable, lequel n'aura donc pas eu d'autre terrain.

Mais rendons à tout seigneur tout honneur: là où Freud se montre vraiment comme ayant pu être le premier psychanalyste, c'est quand, au lieu de se cabrer sur ses prérogatives d'hypnotiseur, il laisse les hystériques prendre l'initiative de ces changements qui ont petit à petit produit le praticable.

Il est certes historiquement prouvé qu'elles sont parvenues à extorquer des médecins la parole qu'ils accaparaient pour leur administrer des suggestions en guise d'ordonnances; mais il est non moins patent que c'est Freud qui a pris la décision, d'abord d'accepter de ne pas interrompre le flux de leurs associations, ensuite de constater que cette « association libre » de toute suggestion de la part de l'hypnotiseur était la production du modèle le plus rapproché de cette « mécanique des représentations » jugée responsable de la série des phénomènes déterminés par l'Inconscient, enfin de prôner cette association libre, ce qu'il y a donc de plus contraignant pour un sujet, comme règle à suivre, non seulement en pensée, mais en acte,

celui-ci ne pouvant consister qu'à faire de la voix ce qui en répond.

Il ne faudrait pas croire cependant que cette règle peut s'appliquer comme on prend un décret ni que le praticable de l'analyse abolit d'un trait le dispositif de l'hypnose. Un malentendu n'est pas nécessairement inutile; et lorsqu'il s'installe, c'est qu'il n'était pas superflu.

Il est véritable que ce qui ne va pas de soi sur un divan, cela reste le passage de la parole pensée à son énonciation par la voix. Or, dans les termes du dispositif et si on maintient l'homothétie, cela revient à se demander comment une représentation peut devenir une suggestion.

Freud constate qu'au niveau des procès impliqués, on a affaire à une suggestion, lorsque se produit un « accroissement de l'influence physique d'une représentation », accroissement dont le critère, me permettrai-je d'ajouter, consiste dans la transmutation de « l'image visuelle » de cette représentation en « image sonore » ; ou vice-versa, faut-il s'empresse d'ajouter, si bien que s'octroyer la possibilité de parler sous hypnose, c'est-à-dire de faire *décroître* « l'influence physique d'une représentation » peut aboutir au même résultat.

Réaliser à partir de là et qu'une structure était impliquée dans le déroulement de ces procès et que le malentendu pouvait être fondé en théorie devenait alors une tâche aisée : il suffisait de poser que le signe de la quantité attachée aux représentations pouvait, eu égard aux conditions requises du dispositif hypnotique, être négligé.

Ainsi, que la représentation soit « chargée » ou « déchargée » de son « affect », pour reprendre ici des termes signés et datés, l'effet qui en résulte du point de vue de la cure hypnotique reste le même, ce qui démontre du même coup que la « suggestion » et « l'abréaction », pourtant présentées comme les destins antithétiques de représentations, dépendent du même *réseau* d'excitation.

Cela veut dire que ce qui les différencie n'est plus à situer dans un sujet qui se targuerait d'être à l'origine de l'un ou de l'autre de ces destins, ou qu'on ne peut en constater l'effet que dans l'après-coup. On s'aperçoit alors qu'il y a eu abréaction, lorsque l'excitation a choisi de passer par un circuit du réseau dans lequel la quantité s'est traduite en *complication*, et qu'il y a eu suggestion, lorsque la tentative de faire passer l'attention par un circuit obligé à entraîné que la quantité se traduise en *intensité*. Dans un cas, le malentendu est conservé et la plurivocité maintenue, dans l'autre, une signification est imposée, et le malentendu, arbitrairement écarté.

En fait, le dispositif auquel ont recours l'hypnotiseur et l'hypnotisé participe nécessairement de ces deux destins, dans la mesure où il est fomenté pour répartir la quantité des représentations de telle sorte qu'il lui soit permis de s'accroître en un point, pour lui assurer la possibilité de décroître en un autre.

C'est ainsi que la tension, provoquée délibérément pour fatiguer les yeux du sujet à hypnotiser vise à accroître l'investissement du visible, afin de permettre que sa quantité se déplace et que, par une inversion de signe consécutive à un paroxysme entraînant la chute dans le sommeil, ce soit dans l'audible que cette quantité parvienne à se désinvestir.

En regard, l'inattention au visible que s'octroie un hypnotiseur parvenu à se mettre à l'abri des injonctions du regard, allant de pair avec une attention accrue aux inflexions de la voix permet d'aboutir, après la chute dans l'hypnose, à une répartition égale de la quantité sur le visible de l'audible, si l'on me permet cette incongruité. Elle est, en fait, rendue nécessaire, si l'on veut correctement décrire l'attention dite « flottante » du psychanalyste, traduction que je récuse du *Gleichwebende* allemand, alors que ma description en serre au plus près la réalité

pour n'avoir pas craint de dire que le psychanalyste lui-même a lieu d'être touché par l'hypnose.

Mais s'il est vrai qu'elle définit cette possibilité, expérimentalement circonscrite, de négliger le signe de la quantité des représentations, en est-il de même de ces paramètres de la quantité que sont la « durée » et la « profondeur » de l'hypnose?

Il est remarquable que Freud s'abstienne ici d'éditer aucune règle, allant ainsi tout à fait dans le sens d'une juste appréciation de l'imprévisibilité du choix des circuits qu'empruntera la quantité de l'audible, quand il lui est donné la possibilité de décroître, parallèlement à un accroissement de la quantité du visible pouvant mener l'excitation jusqu'à l'hallucination.

Mais il nous est à présent possible d'en dire un peu plus sur la visée de ce dispositif qui joue donc essentiellement du malentendu et du contraste: il est monté afin de permettre un débordement du faire voir par le faire entendre qui transforme tout le visible en audible, rendant ainsi les figures du corps équivalentes à des lettres.

Ou, pour le dire encore autrement, ce qui est obtenu, c'est l'articulation entre un « performatif explicite », du type de l'engagement et un « performatif implicite », du type de la séduction, l'effet d'hypnose permettant de la sceller au point de laisser croire, dans la formulation freudienne, que la magie d'une mise en équivalence du dire avec le faire s'est réalisée.

On sait cependant que Freud s'est mis dans le cas de ne jamais déroger par rapport à l'idéal d'un sujet de la science et qu'il a donc préféré se prêter, pour ne point être soupçonné de s'être écarté de cette voix impérieuse, au mirage tenace d'une épiphanie du souvenir, toute magie pouvant être circonscrite à la levée d'une amnésie grâce à laquelle un événement se répète.

La durée de la séance, devient-il aisé de conclure, ne peut être que variable, puisqu'elle doit laisser au sujet le temps nécessaire à l'accomplissement d'une telle répétition: « La durée de l'hypnose, est-il simplement proposé, est à régler en fonction de la pratique; continuer l'hypnose un temps relativement long, pouvant aller jusqu'à quelques heures, n'est certainement pas défavorable au succès. Le réveil est obtenu par quelque remarque du genre: cela suffit pour aujourd'hui. Nous ne manquerons pas, à la première séance d'hypnose, de donner au patient l'assurance qu'il se réveillera sans mal de tête, de bonne humeur et en forme. Malgré cela, on peut observer qu'après une hypnose légère, bien des gens se réveillent avec une pression dans la tête, et de la fatigue, si l'hypnose a été brève. Ils n'ont pas, pour ainsi dire, dormi tout leur content » [4, p. 112].

Si je repasse par ce type de texte, c'est encore une fois parce qu'il donne des indications précieuses sur une question encore à présent controversée, qui est celle de savoir si la durée d'une séance dépend du chronomètre ou relève des prérogatives que s'arrogent le psychanalyste. On se doute, vue la non évacuation, selon moi, de l'hypnose au sein du praticable, que je pencherais plutôt dans le sens d'une prise de responsabilité de l'analyste, prenant le relais de celle assumée par l'hypnotiseur, lorsqu'il rassure le patient en ce qui concerne un réveil qui ne manquera pas de rompre sa jouissance.

Et si on ne parvenait pas à me réveiller est une question à propos de laquelle il importe d'affirmer qu'au moins à ce moment la suggestion est non seulement permise, mais requise, le performatif de l'interruption ne pouvant pas, quant à lui, rester implicite ou être attribué à je ne sais quelle nécessité extrinsèque.

Mais on peut alors objecter que, si l'hypnotiseur peut arrêter la séance, quand il le juge nécessaire, en fonction de sa reconnaissance des points du discours où se marque que

l'événement dont il y a eu reconnaissance a lui-même pris fin, il n'est peut-être pas aussi maître du degré de « profondeur » de l'hypnose, paramètre classique dans l'enseignement de Charcot et lié, selon lui, au degré de « suggestibilité » du sujet.

Il ne semble pas, là encore, que Freud se soit laissé le moins du monde impressionner par l'allégation suivant laquelle la quantité des procès, et tout particulièrement dans l'hypnose, serait déterminante en dernière instance, pouvant donc agir indépendamment de ce qu'ils donnent à voir ou entendre soit de leur finalité soit de leur teneur en souvenir.

Prenant le contre-pied de la thèse de Charcot, il affirme que ce paramètre de la profondeur, tout comme celui de la durée, ne dépend de rien d'autre que de la quantité certes, mais en tant qu'elle est convoquée par un événement, quand un des circuits du réseau est parvenu à répéter l'excitation qui l'a produit. Il ne rentre donc pas en ligne de compte au regard de l'effet thérapeutique escompté d'une telle répétition: « La profondeur de l'hypnose, est-il affirmé, n'est pas invariablement en rapport direct avec le succès obtenu. Nous pouvons produire les plus grands changements, l'hypnose étant des plus légères; et au contraire, nous pouvons subir un échec, l'hypnose allant jusqu'au somnambulisme » [4, p. 1121].

On se doute que c'est à partir de ce genre de constatation que Freud a dû penser qu'il pouvait aussi bien se passer complètement d'avoir à se rendre tributaire, pour l'exercice d'une parole, de l'obtention d'un sommeil. Mais on ferait bien, maintenant qu'il ne s'agit plus, la plupart du temps, de l'administrer explicitement, en occupant la fonction d'hypnotiseur, de ne pas aller aussi vite en besogne, au moins en ce qui concerne l'enseignement que peut encore nous apporter l'examen de ces fondations, pour la recherche des fondements de la psychanalyse.

Dire qu'il y a eu hypnose, même sans « profondeur », c'est admettre la nécessité du passage par l'effectif de cette transformation qu'opère la voix sur le corps, même si elle ne se manifeste que dans le dérisoire du contraste entre le pouvoir qu'on en attend, si elle parvenait à redire un événement, et le gain qui s'en obtient, eu égard aux visées d'un traitement.

On peut à ce titre fort bien se demander pourquoi le dispositif hypnotique, s'il vise effectivement à répéter l'événement, devrait admettre le fractionnement en séances devant former les étapes de ce qui s'appelle une cure, sinon les coups successifs du déroulement d'une partie. Ne serait-il pas préférable que la séance, comme s'il s'agissait d'un rite, reste unique ?

Freud ne craint pas de s'expliquer sur ce point avec courage : « Si le succès désiré n'est pas obtenu au bout de quelques hypnoses, une nouvelle difficulté se présente, qui est attachée à cette méthode de traitement. Là où aucun patient ne se hasarde à montrer de l'impatience au bout de la vingtième séance d'électrothérapie ou après un nombre identique de bouteilles d'eau minérale, avec le traitement hypnotique, et le patient et son médecin manifestent bien vite de la lassitude, en raison du contraste qu'il y a entre le caractère délibéré de suggestions en rose et la vérité sans fard » [4, p. 112].

On le conçoit aisément, d'autant que le malentendu est ici porté à son comble: l'hypnotiseur ne détient pour sa part qu'une dérision de pouvoir, sa réalité restant aux mains de celui qui, soi-disant, se soumet à la suggestion, et l'hypnotisé ne dispose que d'une impatience de savoir, sa réalité étant livrée aux mots qui lui sortent de la bouche, mais dont il n'a plus l'écoute.

Et cela ne peut que durer en longueur et finir en impasse, tant que l'un et l'autre partenaire se contentent de jouer chacun un rôle. Il en résulte, s'ils veulent s'en sortir, qu'ils sont ainsi amenés au seuil d'un acte où il leur faut jouer non plus seulement un rôle, mais une *mise* : l'un devra accepter d'y perdre sa voix, tout comme l'autre fait le sacrifice de son regard,

de telle sorte que le dispositif se transforme petit à petit en règle de fonctionnement d'un praticable, dans lequel la « vérité » finit par devenir l'unique *enjeu*, qu'elle se trouve au commencement, quand elle se donne à *voir* dans le symptôme, ou qu'elle se découvre à la fin, quand elle se donne à *lire* entre les lignes tracées en chicane par une voix qui s'abstient et un regard qui se tait.

Hypnose et transfert

Passé un tel seuil, je ne serais pas étonné que des psychanalystes, s'ils m'ont suivi jusqu'ici, soient enclins à m'objecter: Mais irez-vous encore parler d'hypnose, quand ces mises perdues ont engagé la partie ?

On ne peut, en effet, ignorer que le rapport explicitement hypnotique a été supplanté par cette chose inédite pour laquelle il était inévitable qu'un mot s'impose avec une acception nouvelle, celui dont les psychanalystes n'ont pas tort de faire la pierre d'angle de leur édifice.

Or, une fois que le « transfert », puisque c'est de lui qu'il s'agit, a pris le devant de la scène, il était facile de prévoir que l'hypnotiseur disparaîtrait dans les coulisses et que le praticable lui-même, tel que j'en ai redéfini les paramètres, s'estomperait comme un cadre par rapport à sa toile.

Il n'en reste pas moins que l'hypnose aussi bien que les effets de suggestion du praticable continuent d'opérer, quand une analyse a débuté. J'irais même jusqu'à dire qu'ils ne cessent pas de jouer le rôle de conditions nécessaires pour que cette unique condition suffisante, qui a nom transfert, mais qui se noue encore bien souvent sans analyse, puisse utilement porter à conséquence.

C'est pourquoi, allant à rebours des affirmations les plus appuyées de Freud concernant l'abandon de l'hypnose, je ne craindrai pas de dire, sans avoir pour autant le sentiment de passer le Rubicon, que l'hypnose, telle que je l'ai décrite, constitue le facteur de transfert le plus général.

Y faire retour devrait donc passer pour un geste salubre, car susceptible de réinsérer la pratique analytique, non seulement dans le fil de son histoire, mais aussi dans un champ d'action où elle a sa place avec d'autres, n'ayant plus ainsi à revendiquer ou à déplorer le fameux statut d'« extraterritorialité » dans lequel l'inconscient devrait la confiner ou la destiner.

Je prétends, au contraire, qu'il y a, dans la façon dont s'articulent les conditions nécessaires de l'analyse avec le transfert comme condition suffisante, un fait observable sans qu'il faille pour autant se soumettre à l'artifice d'un protocole, voire à l'intransmissible d'une initiation.

Ce fait est précisément celui du *sujet* dont peu importe ici qu'on ait à le reconnaître comme agent ou patient d'une *institution* ou comme mandant ou mandataire d'un *contrat* puisqu'il se distingue de ce qu'on appréhende comme l'individu, dans la mesure où il n'en existe, du sujet, que mis en rapport avec un autre, le *couple* qu'ils forment étant la réalité première.

Il s'en déduit une définition de l'hypnose qui est fort simple, puisqu'elle consiste à intimer à un sujet la démonstration que l'atome du couple réside dans la mise en rapport d'un corps avec une voix, ce retour au couple le plus archaïque lui insufflant la possibilité de se resituer par rapport à tous ceux dont son existence est ou à été formée.

L'hypothèse que j'avance à propos du transfert est que la seule différence qu'il marque

par rapport à l'hypnose ainsi redéfinie, c'est de n'être pas l'objet d'une démonstration, mais l'effet d'une rencontre, grâce à laquelle s'induit une retrouvaille avec la dyade fondamentalement constitutive du sujet.

Tout se passe donc comme si Freud avait été ramené par l'hypnose du laboratoire neurologique dont elle était, selon lui, la pure et simple extension, à la « vie réelle » dont elle offre, en fait la quintessence « On peut remarquer en passant, note Freud en 1890, que, *hors de l'hypnose et dans la vie réelle* (je souligne), une crédulité du genre de celle que le sujet a en relation avec son hypnotiseur ne se rencontre que chez l'enfant à l'égard de ses parents chéris, et qu'une attitude de sujétion similaire chez une personne à l'égard d'une autre n'a qu'un seul exemple, encore que c'en soit un complet, à savoir : certaines relations d'amour allant jusqu'à l'extrême dévotion. Une combinaison d'attachement exclusif et d'obéissance crédule fait, en général, partie de ce qui caractérise l'amour » [3, p. 296].

On s'en doute, aujourd'hui que la psychanalyse a opéré ses ravages, le chemin ici frayé, qui va donc de l'hypnose à l'amour, pour faire de ce dernier un simple exemple, ne peut être emprunté qu'à rebours. Il est pourtant bien dommage que lorsque l'« attachement exclusif » et « l'obéissance crédule » sont systématiquement induits ou tolérés, avec l'allégation ou le prétexte de l'analyse, on ne se souvienne pas que ce qui est ainsi obtenu, sous couvert de transfert, n'est peut-être à tout prendre rien de plus qu'une hypnose prolongée au-delà de la séance, avec tous les risques afférents au délire paranoïaque, un tel amour pouvant constamment virer à la persécution.

Est-il pourtant évitable que la voix finisse par avoir un tel effet, puisque ce qui la caractérise, une fois qu'elle s'est dissociée du regard, c'est d'être le lieu où l'on passe du plus localisable sur un corps au moins localisable dans l'espace et aussi bien de la touche la plus personnelle d'un sujet à la force la plus impersonnelle d'une pulsion? Une mère endormie, sauf en ce qui concerne les sons que peut émettre la voix de son bébé, est, en effet, le contre-exemple le plus constant chez Freud, (celui qu'il avance, quand on agite la menace des dangers de l'hypnose), pour donner idée de l'importance ou de la banalité du rapport hypnotique comme antidote de la paranoïa.

Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que tout sujet qui se risque à occuper cette place d'objet d'un transfert n'hésite pas à se prêter à la séduction, pour que cette influence de la voix reste celle d'une personne aimable, et non d'un principe d'assujettissement par la dissolution de tous ces liens que le sommeil dénoue, jusqu'au point de faire du sujet un automate. Mais si l'on fait en ce contexte retour à l'hypnose, il me paraît opportun de mentionner une de ces précautions dont peuvent s'entourer les sujets du rapport hypnotique : celle sur laquelle se termine un texte de Freud intitulé *Hypnose* et paru en 1891.

« Tout ce qui a été dit et écrit concernant les grands dangers de l'hypnose relève du domaine des fables. Si nous laissons de côté le mésusage de l'hypnose à des fins illégitimes - possibilité qui existe à propos de toute autre méthode thérapeutique effective -, la chose qu'il nous faut considérer avec le plus d'attention, c'est la tendance de personnes sévèrement névrotiques à tomber en hypnose spontanément après des hypnoses répétées. Il est au pouvoir du médecin d'interdire cette hypnose spontanée qui, semble-t-il, ne survient que chez des individus très susceptibles. Des gens dont la susceptibilité va si loin qu'ils peuvent être hypnotisés contre leur gré, peuvent aussi être complètement protégés par la suggestion que seul leur médecin pourra les hypnotiser » [4, p. 113-114].

Si je passe encore une fois par ces textes, c'est qu'ils restent à mon avis d'une brûlante actualité. Le pouvoir d'une telle suggestion, en tant qu'elle confère au « rapport » ce

supplément qui consiste à le poser dans l'unicité, relève-t-il moins du « domaine des fables » que les allégations concernant les « grands dangers de l'hypnose » ? Assurément non, si c'est bien le transfert qui opère, l'expérience ayant amplement montré qu'une fois advenu, une telle suggestion est rendue tout à fait superflue.

Mais qu'est-ce qui empêchera celui qui en bénéficie d'en mesuser, en le détournant à des « fins illégitimes » ? Et n'en est-ce point déjà une que d'offrir à un sujet la possibilité d'être délié de toute obligation ou contrainte, pour peu qu'elles ne lui paraissent pas relever de ce qui serait formulable par la voix de celui qui s'est donc arrogé un tel pouvoir d'unicité ?

Il faut ici être simple et clair. Si le transfert a même structure que la suggestion d'unicité, tout en la rendant superflue, c'est précisément qu'il se pose dans l'informulé d'une supposition, et non dans le performatif d'une parole donnée, voire imposée. Il ne nécessite ni prise de pouvoir ni reconnaissance ou légitimation: il a lieu dans la non-réciprocité qu'instaure la prise des sujets par le semblant auquel ils se prêtent pour qu'il les dessaisisse, l'un de son regard et de tout l'imaginaire auquel il est lié, l'autre de sa voix et de tout le symbolique dans lequel elle s'épuise.

A telle enseigne que le pouvoir n'est introduit que pour être mis en scène et que, de tous les agents de l'institution auxquels donne corps le désir de servitude, l'hypnotiseur ne peut être, s'il bénéficie du transfert, que le double humoristique. Cela n'avait pas échappé à Freud qui remarque, non sans finesse, à propos de l'hypnotisé, qu'« il n'est pas rare qu'un sourire apparaisse sur ses traits après que nous lui avons fermé les yeux. Le médecin, ajoute-t-il, ne devrait pas en perdre ses moyens; en général, cela veut dire que la personne sous hypnose est encore capable de former un jugement sur son propre état et qu'elle le trouve bizarre ou comique » [4, p. 109].

On serait tenté de dire que, s'il en est déjà ainsi sous hypnose, il y a lieu de pondérer les risques de sujétion ou de crédulité que fait subir le transfert dans l'analyse, en assurant que l'analysant sera a fortiori « capable de porter un jugement sur son propre état ». Le sens du bizarre ou du comique de la situation, si elle est prétendument nettoyée de tout soupçon d'hypnose, risque pourtant d'être assez vite émoussé, dans la mesure où il est une tendance inhérente au transfert qui mène ses tenants à vouloir méconnaître les paradoxes de son établissement et de sa reproduction.

Dans ces conditions, je ne saurais trop conseiller de faire retour à l'hypnose, ne serait-ce que pour s'apercevoir de la fécondité du bizarre et des nécessités du comique, quand on noue une relation ou l'amour intervient. Le ridicule ne te tuera pas et l'angoisse d'avoir à reconnaître le plus familier comme de l'étranger ne te mènera pas vers la folie, telle serait l'équivalent d'une suggestion d'unicité que le transfert mettrait en acte, s'il ne tenait pas son efficacité de la laisser informulée, à charge pour l'analyste, quand l'hypnose lui en a ménagé la voie, de faire entendre les suggestions qui lui sont dictées par la voix qu'il écoute, en les rendant lisibles.

Aussi y a-t-il lieu de s'apercevoir, quand cet informulé du transfert octroie la possibilité de rendre audible du lisible, que ce qui s'est passé a en fait consisté à faire basculer le rapport hypnotique d'une structure où le semblant voue le *pouvoir* à la non-réciprocité (je ferai comme si vous étiez le seul à pouvoir m'hypnotiser) à une structure où c'est le *savoir* qui occupe cette place (je ferai comme si vous étiez le seul à savoir entendre ce qu'écrit mon désir).

Mais cette opération ne saurait s'effectuer sans que le couple apparaisse comme ne pouvant se soutenir qu'en fonction de l'existence d'un tiers dont l'intervention est rendue

opérante du fait même qu'il est biffé, ce tiers apparaissant dans l'après-coup comme ayant rendu possible cette articulation en chiasme où deux sujets échangent mutuellement leur place pour passer d'un simulacre de pouvoir à une supposition de savoir.

Quel est donc le tiers à l'ouvre pour que le rapport hypnotique devienne ce qui fait du transfert une condition suffisante, mais non nécessaire de l'analyse? Il serait ici facile de répondre, en renouant tous ces fils autour de la conception lacanienne du grand Autre dont les axiomes, qu'ils concernent la dimension du semblant, l'action du hasard ou le lieu de la vérité pourraient tout de suite apporter la solution ; ils présentent cependant l'inconvénient majeur de mener aussi vite à la méconnaissance de l'hypnose.

Il me paraît plus fructueux d'observer à l'état naissant le refoulement de cette question chez Freud, en tant qu'il opère précisément à l'occasion de la nécessité reconnue de reformuler les termes du couple par la réarticulation des séquences qu'il donne à lire à partir du fonctionnement d'un appareil n'ayant pas lui-même une structure binaire, mais ternaire.

Il est, en effet, devenu possible de lever un tel refoulement, pour peu qu'on veuille bien tenir compte d'une coïncidence historiquement vérifiable, mais encore jamais relevée à ma connaissance. Il suffit pour la déceler de s'apercevoir que le terme de « Préconscient », forgé dans la lettre 52 du 2 nov. 96 est un concept qui désigne un état instable du clivage entre Ics. et Cs., lequel n'est pas différent de l'instabilité caractérisant l'hypnose, qu'elle soit réellement établie ou qu'il y en ait seulement apparence.

Or la production d'un tel concept était devenue nécessaire, c'est là mon hypothèse, et du fait de l'importance reconnue au langage comme levier de la cure et du fait que les tentatives explicites d'établissement du rapport étaient abandonnées.

C'est dire que la fécondité du modèle fourni par l'hypnose n'a pas été épuisée à partir du moment où le rôle dévolu au transfert a pris sa place; et je voudrais donc, à partir de ce premier ancrage du Pcs. dans le rapport hypnotique, donner une série d'aperçus concernant l'éclairage que peut apporter le soubassement de la condition nécessaire sur bien des aspects fondamentaux ayant servi à décrire ce qui se passe du côté de la condition suffisante.

Il est d'abord facile, à partir de la tripartition des systèmes de l'appareil psychique, de contredistinguer l'hypnose du sommeil. Dans l'une, l'instabilité du clivage fait osciller le savoir de la barrière entre les systèmes Cs. et Pcs. à celle entre Pcs. et Ics. ; dans l'autre, le clivage serait mis en coïncidence avec cette dernière.

Or une telle définition permet d'expliquer pourquoi il n'est pas possible de dire s'il y a eu ou non hypnose, alors que la réponse peut toujours être donnée dans le cas du sommeil, Freud allant dans son cas jusqu'à poser qu'il y a une instance qui sait si le sujet est éveillé ou endormi, ce qui lui laisse la possibilité d'affirmer, pour satisfaire, quoiqu'il arrive, le désir de dormir : « Après tout, ce n'est qu'un rêve ».

Mais alors, et s'il y a bien lieu de ne pas introduire de solution de continuité entre l'hypnose et le transfert, il est précieux de pouvoir se dire que l'analysant aussi bien que l'analyste ne disposent jamais d'un critère, si j'ose dire, aussi objectif: L'hypnotisé ne peut asserter que l'hypnose a eu lieu, quand elle a eu lieu, même si le moment du réveil n'est point différent de celui du sommeil proprement dit ; et l'hypnotiseur ne dispose quant à lui que d'un critère tout négatif: « En général, est-il amené à constater, le sujet n'entreprend aucune action de sa propre initiative » [3, p. 297].

Or, si le terme d'action désigne ici la mise en branle de la motricité volontaire, et si le transfert détermine de son côté la mise en acte de l'inconscient, il devient intéressant de

pouvoir cerner à partir de quelles limites un analyste a le sentiment que la propre initiative de l'analysant fait basculer son action hors de ce que le transfert permet encore d'interpréter.

A quels motifs obéit un « acting-out » ? C'est pour répondre à cette question cruciale qu'il y a précisément intérêt à s'interroger sur ce qui se passe dans le cas simple où le rapport hypnotique donne à constater qu'il y a eu obéissance à une suggestion. De fait, sans trop se soucier de l'efficacité thérapeutique de telles suggestions, Freud se contente de pointer que « l'obéissance hypnotique peut être employée pour faire nombre d'expériences hautement remarquables, qui permettent une profonde prise de connaissance des fonctions de l'âme et produisent la conviction inébranlable du pouvoir insoupçonné de l'âme sur le corps » [3, p. 297].

Or, je n'hésiterai pas ici à retraduire les termes d'« âme » et de « corps » par les concepts de système Pcs. et Ics.. Car, si l'on se souvient que le Pcs. est dit « lié aux représentations de mot » [7, p. 234], ce que recouvre le fait de l'obéissance hypnotique, c'est « l'influence insoupçonnée » des effets de la parole, une fois le rapport établi, c'est-à-dire, une fois les mots mis en représentation, grâce à l'hypnose, sur « l'autre scène

Mais nous avons précisément le moyen de nous dispenser d'une telle métaphore et d'en dire un peu plus sur ce qui se passe au niveau de la représentation de mot, suivant que le savoir est agi à partir de l'insu déterminé par la barrière entre Cs. et Pcs. ou celle entre Pcs. et Ics.

Si l'on se souvient [11, *ibid.*, p. 373] que dans la situation normale où un appareil à langage donné produit de la signification, ce qui est mis en rapport, c'est l'*image sonore* de la représentation de mot, et elle seule, avec les *impressions visuelles* de la représentation d'objet, il est facile de déduire que l'insu recouvert par le système Pcs. concerne les trois autres images de la représentation de mot, à savoir « l'image kinesthésique » et « l'image d'écriture » (c'est-à-dire : les rétroactions nécessaires à la production du son entendu et à sa reproduction au niveau de l'intervention de la main dans le circuit de la lettre), mais surtout « l'image de lecture » (c'est-à-dire, le concept même de tout ce que j'ai dû articuler dans cet essai par la série d'expressions contradictoires qu'induit un titre comme celui de « lire la voix »).

Si maintenant ce système Pcs. lui-même fonctionne dans le rapport comme le su, et le système Ics. comme de l'insu agissant sur ce savoir, il y a lieu de soupçonner que ce seront les images de lecture elles-mêmes qui seront destituées de leur rôle de lettres pour pouvoir jouer comme dans un rébus le rôle de « choses », les figures du corps elles-mêmes ou les éléments du sujet qui ont pu marquer son existence venant fonctionner comme autant de différences exactement analogues à ces différences ultimes entre signifiants qui, dans une langue donnée, produisent de la signification.

Ces « représentations de choses », puisque ce sont elles qui sont avancées par Freud comme structurant l'inconscient, constituent, lorsqu'il est mis en acte dans le transfert, une sorte de texte dont l'obéissance hypnotique, quand elle a lieu, permettrait d'isoler les mots ou les phrases, puisque c'est à partir des « images de lecture » du Pcs. qu'elle est censée opérer faisant donc à rebours le chemin qu'ont emprunté les « formations de l'inconscient ».

Il en découle que la séance hypnotique, dès lors qu'elle délimite le champ d'une obéissance au lisible de la voix ou au dicible du regard, peut constituer en domaine d'expérimentation le champ où opère un transfert cette prise de connaissance étant orientée par la visée d'une restitution au sujet, sinon du savoir de l'insu de ses actes, au moins de celui du fonctionnement des opérations qui instituent cet insu en système.

Parmi ces opérations, les premières à avoir été identifiées grâce à l'hypnose sont

justement celles qui peuvent être jugées responsables de ces structures que la clinique de l'audible permet d'isoler comme étant la névrose et la psychose, à savoir: le refoulement et la forclusion.

En ce qui concerne la seconde, ce n'est pas un hasard si son concept est produit dès 1894, dans les *Neuro -psychoses de Défense*, où c'est bien à une *Verwerfung* qu'est imputée la « psychose hallucinatoire aiguë ». Car son effet le plus immédiat, tel qu'il est catalogué dans la sémiologie psychiatrique sous le terme d'« hallucination négative », est précisément ce que l'hypnose permet d'induire, pour ainsi dire, de toutes pièces : « De même qu'un sujet hypnotisé, écrit Freud, peut être mis dans l'obligation de voir ce qui n'est pas là, de même on peut lui interdire de voir ce qui est là et qui cherche à s'imprimer sur ses sens - une personne particulière, par exemple. (Cela est connu sous le terme d'hallucination négative.) La personne en question se trouve ainsi dans l'impossibilité d'attirer l'attention du sujet par aucune espèce de stimulation ; elle est traitée comme si elle était de l'air » [3, p. 297].

Bien que rien ne soit dit du moyen que l'hypnotiseur a dû employer pour obtenir pareil effet, il y a fort à parier qu'il s'est bel et bien servi du nom de cet autre à biffer, pour le réduire en poudre. Aussi y a-t-il lieu d'avancer que, si le visage ou l'apparence d'un autre, pourtant connu du sujet comme marqué de certains traits grâce auxquels il pourrait être d'emblée reconnu en toute autre circonstance, reste inaccessible à son savoir c'est moins qu'il est traité « comme de l'air », que comme un blanc sur une page écrite : il est peut-être *vu*, il n'est point *lu*; et si les traits qui le caractérisent ne parviennent plus à « attirer l'attention du sujet », c'est qu'ils ont été réduits au rang de lettres éparses qui, ne formant pas de mot grammaticalement correct, finissent par être assimilées à du noir sur du blanc aussi impossible à déchiffrer qu'une volute de fumée.

Ce n'est donc pas au moyen de « stimulations » qui se situeraient au même niveau de réalité, que l'impossibilité en question pourra être tournée. Nous avons ici bel et bien affaire à l'effet enregistrable au niveau du Cs. d'une opération qui, à partir du système Pcs., modifie l'économie de l'Ics. et dont la découverte a pour enjeu de permettre d'envisager qu'une forclusion, opérée donc, elle, de l'Ics. vers le Pcs., puisse être pensée comme réversible, si on parvient, grâce au transfert, à modifier l'économie du Pcs., c'est-à-dire, par exemple, à lever une censure ou à corriger une erreur de lecture.

Mais il est une distorsion du texte moins radicale que la forclusion qui, a force de s'attaquer à la structure des mots pour les découper ou les supprimer, finit par rendre la phrase illisible. Elle consiste à s'attaquer non pas à la *grammaire*, mais au sens, et moins au niveau du fonctionnement de la langue, qu'à celui de son insertion dans un contexte, de telle sorte que la *logique* en soit brouillée, la perte de l'énonciation pouvant même finir par rendre l'énoncé incompréhensible, bien que lisible, ou compréhensible, mais détourné de son sens initial.

Cette opération que Freud ne va pas tarder à isoler comme étant le « Refoulement », trouve sa préfiguration dans le rapport hypnotique, (et son équivalent exact dans la réversibilité) avec la « suggestion post-hypnotique » dont je reprends la description, telle qu'elle vient sous la plume de Freud: « Une suggestion peut être faite au sujet d'exécuter quelque action, une certaine période après s'être réveillé de l'hypnose (la suggestion posthypnotique) ; le sujet s'en tient au temps qui lui a été assigné et accomplit l'action suggérée en plein milieu de son état de veille. Si on lui demande pourquoi il a fait ce qu'il a fait, ou bien il se référera à quelque impulsion obscure, à laquelle il était impossible de résister, ou bien il inventera quelque excuse à moitié satisfaisante, sans se souvenir de l'explication réelle, à

savoir : la suggestion qui lui a été donnée » [3, p. 297].

Si cette description banale et limpide n'était pas de Freud, la force qu'on a lieu de conférer à l'affirmation selon laquelle « l'explication réelle » est à trouver dans la suggestion pourrait passer inaperçue. Elle revient précisément à pointer que l'acte n'est rien d'autre que la répétition d'un mot, mais que le refoulement s'interpose entre le fait de l'acte et l'événement du mot, si bien que le sujet ne peut avoir d'autre explication que celle d'invoquer une « impulsion obscure » (qui travestirait l'effet de suggestion en « passage à l'acte ») ou « l'excuse à moitié satisfaisante » (qui masquerait le savoir des raisons d'un acte en pures « rationalisations »).

Or que fait le Transfert, sinon rendre possible qu'il soit postulé, quand il met en acte l'inconscient, qu'une réversibilité de ce type d'effet de la parole est systématiquement instaurée, aux fins de restaurer les mots dits à la place qu'ils ont tenue dans la série des implications qui ont mené à l'acte, l'autre étant supposé savoir tous les maillons de la chaîne ?

Mais ce savoir est-il de l'ordre d'une mémoire ? Autrement dit, suffit-il de se ressouvenir des circonstances d'une suggestion pour se rendre à même d'interpréter ce qui, dans la profération d'un mot, a pu faire acte ? En l'occurrence, si Freud s'est laissé dire que lever un refoulement, c'était surmonter une amnésie, s'il a légué au discours psychanalytique l'idéal d'une levée de l'amnésie infantile comme critère de fin de cure, s'il a donné dans l'illusion d'une épiphanie du souvenir comme preuve ultime de l'efficacité de l'analyse, c'est pour avoir voulu abandonner l'hypnose, sans se douter qu'il pouvait aussi bien s'agir d'un refoulement qui porterait à conséquence.

Le retour d'un tel refoulé est pourtant le pain quotidien de tous ceux qui se soumettent à l'analyse, sans jamais être touchés par la grâce du souvenir, et dont l'existence n'en est pas moins modifiée pour autant ; quant au refoulement lui-même, il est facile à déceler, si on veut reconnaître que c'est l'amnésie de la séance qui avait fini par être retenue comme critère de réussite dans la cure envisagée à partir du dispositif hypnotique : « Bernheim et d'autres, écrit Freud, ont distingué différents degrés d'hypnose dont l'énumération est de peu de valeur en pratique. Ce qui est d'une importance décisive, c'est de savoir si le patient est devenu somnambule ou non, c'est-à-dire, si l'état de conscience engendré durant l'hypnose est coupé de l'état ordinaire d'une façon assez nette pour que le souvenir de ce qui est arrivé durant l'hypnose soit absent au réveil ».

Il serait facile de réécrire cette phrase, en se contentant d'y remplacer certains mots, pour que l'on s'aperçoive que la structure mise en place n'a pas changé. Cela donnerait : si l'état de conscience engendré durant le *transfert* est coupé de l'état ordinaire d'une façon assez nette pour que le souvenir de ce qui s'est passé durant l'*enfance* soit *présent* au réveil...

Or il n'est justement pas exclu qu'on parvienne ainsi à faire de l'analysant un somnambule qui, s'enfermant dans le souvenir, s'absente de ce qu'il est amené à prononcer avec sa voix, au point de disjoindre la condition suffisante de la nécessaire. Car, si le transfert vire de la position d'atout majeur de la cure à celle de principal obstacle, c'est bien du fait qu'est méconnue la fonction de ce tiers qu'est la médiation Pcs. comme truchement de toute réversibilité, et, par là même, comme ce qui permet de réarticuler le transfert à l'hypnose.

Si ce maillon est sauté, il ne reste plus d'autre solution que l'*acting-out*, qui consiste à faire voir la limite du transfert, en exhibant un objet qui ne pourra pas entrer comme chose dans les représentations qu'il met en acte en tant qu'issues de l'inconscient, apportant par là même un démenti à la prétention de rendre *lisible* tout l'audible.

L'innombrable reprend ses droits, pour qu'on ouvre enfin les yeux et que le transfert se dénoue. Mais ce pire n'est pas toujours sûr...

RÉSUMÉ

Une crise sévit dans l'institution psychanalytique.

Les problèmes que soulève la propagation de l'écrit psychanalytique par rapport à la transmission de sa pratique commencent à peine à y être véritablement posés.

La question du lien qui se tisse entre la voix d'un auteur et la lettre de son discours vient enfin à maturation à travers le parcours en chicane qui va de Freud à Lacan.

Je prétends que l'Hypnose est un carrefour pour ces trois questions.

Mais si son intervention ponctuelle à l'origine du discours de la psychanalyse est communément admise, la place qu'elle peut encore occuper à tous ses points cruciaux est toujours méconnue, son « abandon », proclamé par Freud, pour marquer un départ, étant endossé sans autre forme de procès par des psychanalystes qui ne peuvent ainsi éviter de se voiler la portée d'un acte qu'ils finissent par prendre en horreur.

J'entends ici revenir sur un tel abandon, pour m'être aperçu que le commencement en question concerne effectivement la suggestion, mais que le seul moyen d'en faire l'économie consiste à avoir recours à l'hypnose, ici reconsidérée comme le moyen ultime de répudier les leurres de la suggestion.

Il importe, pour soutenir ce qui a les allures d'un paradoxe, de redéfinir ce qu'il y a lieu d'entendre sous le terme d'hypnose, moins comme l'induction délibérée d'un sommeil que comme ce qui résulte inévitablement d'un commerce avec la voix qui se caractérise par la décision de se soumettre à un dire dissocié du faire et isolé du voir.

A partir de la prise en compte des effets d'une telle pratique, l'hypnose dans la psychanalyse se laisse appréhender comme l'expérience cruciale de l'inexistence d'un rapport entre la parole qui s'adresse aux yeux et celle qui s'entend par l'ouïe.

Il est ainsi donné la préséance à la voix, mais comme à une pulsion dont l'objet est électivement le transfert ; ce qui a pour conséquence de laisser s'instaurer une fiction de pouvoir, afin de mettre en acte une supposition de savoir concernant précisément l'existence d'un rapport entre le visible du corps et de la lettre et l'audible des mots et de la voix.

L'acte analytique, en tant seulement qu'il peut mener cette supposition jusqu'au point où elle échoue, est donc ce qui met en jeu la nécessité d'une lecture sans texte où le rapport à établir entre la voix et ses places tient lieu de plume et de papier.

Cet ensemble de thèses sera mis à l'épreuve de trois parcours dans les textes de Freud sur l'hypnose, tournant autour: 1) de l'institution, soit de la dimension d'un pouvoir à accorder à la voix elle-même, donc au semblant; 2) du praticable de la psychanalyse, soit de l'inscription de ce pouvoir dans un lieu sans textes ; 3) enfin du transfert, c'est-à-dire de la réarticulation de cette inscription avec une lecture de la voix.

Cette tentative concrétise l'effet d'après-coup d'un travail mené sous la férule de Lacan dans les années 1960 et paru en 1977 aux éditions Galilée. La 4e Partie de FREUD L'INCONSCIENT intitulée *Bernheim : l'envers de la psychanalyse* est plus particulièrement consacrée, de la page 457 à 613 aux questions afférentes à l'hypnose, pour autant qu'elles concernent les commencements de la psychanalyse que ce livre retrace.

Du point de vue adopté ici, celui d'un retour à l'hypnose dans la psychanalyse je ne puis que renvoyer aux textes de Freud où il en est encore fait état, les psychanalystes adoptant unanimement sur ce point une attitude orthodoxe de reniement c'est-à-dire de

méconnaissance. A ce titre, la lecture de Freud, qui ne manque au moins jamais d'avouer sa dette, et en des points remarquables de son œuvre, reste encore la meilleure école.

BIBLIOGRAPHIE

01. Freud S., Préface à la traduction de DE LA SUGGESTION de Bernheim, 1888 S.E., 1, p. 75-85.
02. Freud S., Compte rendu du livre de Forel ,L'HYPNOTISME, SA SIGNIFICATION ET SON EMPLOI, 1889,S.E., 1, p. 91-102. (Trad. franç. in Écrits du Temps 1983, 3.)
03. Freud S., Traitement psychique (Seelenbehandlung), S.E., 1890 p. 283-302.
04. Freud S. Hypnose, S.E., 1, 1891, p. 105-114.
05. Freud S., Un cas de guérison par hypnose, S.E.,1, 1892, P. 117-128. (Trad. franç. in Café, 3).
06. Freud S. ÉTUDES SUR L'HYSTÉRIE, S.E., 2, 1895.
07. Freud S. L'Inconscient, S.E., 14, 1915, p. 166-215.
- 08 Freud S. Essai d'autobiographie, S.E., 20, 1925.(Trad. franç. MA VIE ET LA PSYCHANALYSE, Paris, Gallimard, 1972).
09. Lacan J., La psychanalyse et son enseignement, ÉCRITS, Paris, Le Seuil, 1972.
10. Lacan J., Lettre adressée nominativement aux membres de l'E.F.P. et republiée in Ornicar, 20, 1980.
11. Nassif J. FREUD L'INCONSCIENT, Paris, Galilée, 1977, 2 partie, 5 E, F et G; et, ibid., 3e partie, S E, consacrées plus particulièrement aux Lois de l'association et à la représentation de mot, telle qu'elle fonctionne dans l'appareil-à-langage.
12. Pœ E.A., La vérité sur le cas de M Valdemar, ŒUVRES EN PROSE, Paris, Gallimard, 1975, p. 200-210.